



# Transmission des données à l'Oqali : questions/réponses

Paris

20 septembre 2019

# Comment télécharger le formulaire Oqali ?

Site de Santé publique France, page Nutri-Score

<https://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Nutri-Score>

Documents mis à disposition :

- règlement d'usage ([version française](#) / [version anglaise](#)) avec ses annexes dont :
  - l'annexe 2 : charte graphique avec les spécifications techniques et modèles d'usages ([version française](#) / [version anglaise](#))
  - l'annexe 4 : fichier à transmettre à l'Observatoire de la qualité de l'alimentation (Oqali) dans un délai d'1 mois à compter de l'apparition sur le pack ou en e-commerce, uniquement pour les marques commercialisées en France, via le lien suivant : [https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/formation7/Oqali\\_Suivi\\_Nutri\\_Score/questionnaire.htm](https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/formation7/Oqali_Suivi_Nutri_Score/questionnaire.htm)
- questions-réponses scientifique et technique ([version française](#) / [version anglaise](#))
- un tableur ([version française](#) / [version anglaise](#)) permettant le calcul du Nutri-Score de vos produits

Formulaire Oqali à remplir

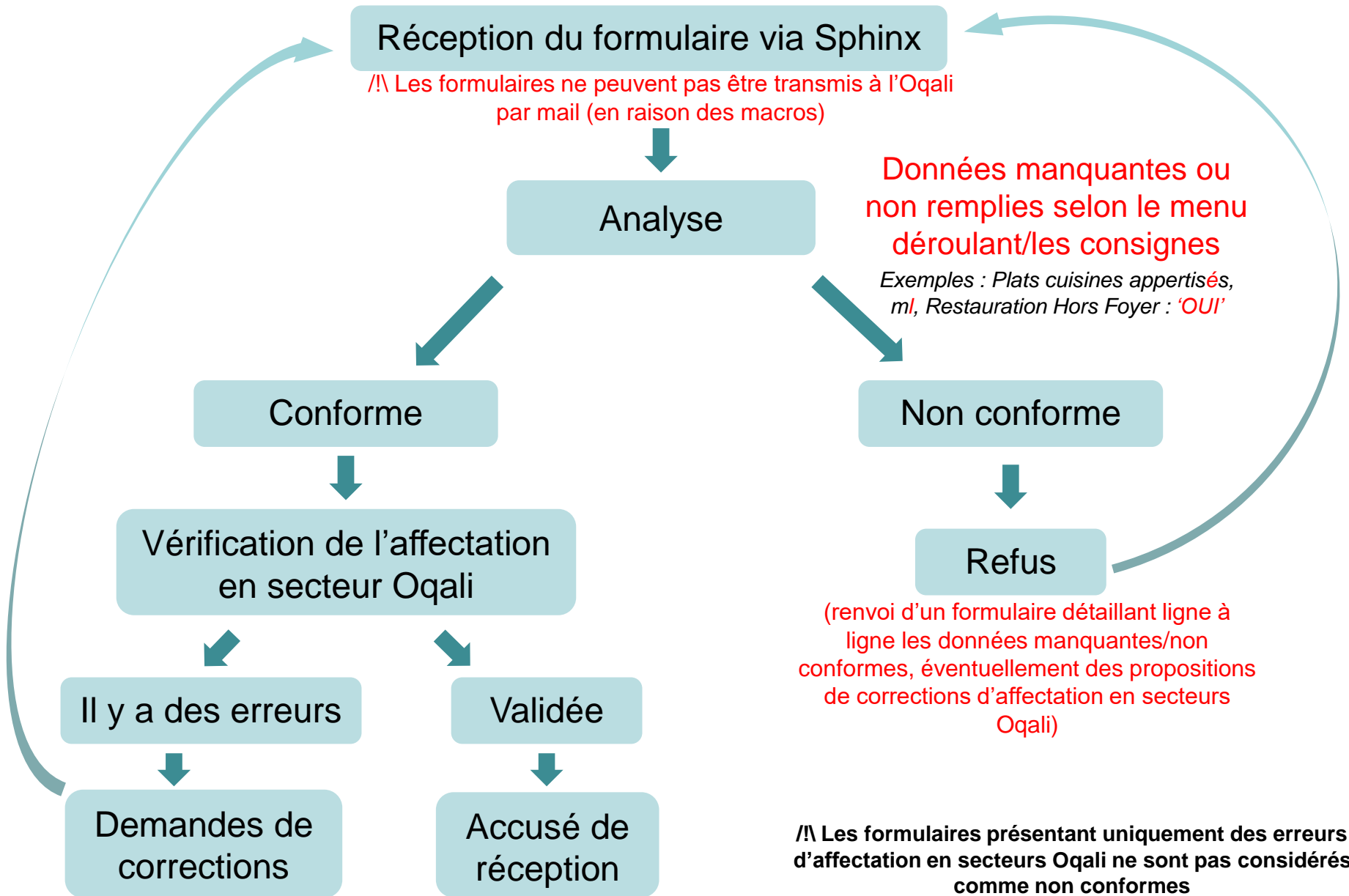
The image shows a screenshot of a spreadsheet application used for data entry. The spreadsheet has columns labeled A through E. Column A is 'Exploitant (enseigne/groupe)', B is 'Secteur Oqali', C is 'Restauration Hors Foyer', D is 'Dénomination de vente', and E is 'Nom commercial'. A dropdown menu is open for the 'Secteur Oqali' cell, showing a list of food categories such as 'Aliments infantiles de diversification', 'Aperitifs a croquer', 'Autres produits', 'Barres cerealières', 'Biscuits et gateaux industriels', 'Boissons Rafraichissantes Sans Alcool', 'Bouillons et potages', and 'Cereales pour le petit dejeuner'. Annotations include a box labeled 'Menu déroulant pour certains champs' pointing to the dropdown, and two boxes labeled 'Consignes' and 'Définition des secteurs Oqali' pointing to tabs at the bottom of the spreadsheet. The bottom tabs are 'Consignes de remplissage', 'Formulaire', 'Définitions secteurs', and 'Définitions familles'.

Une fois complété, le fichier doit être déposé via le formulaire Sphinx :

[https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/formation7/Oqali\\_Suivi\\_Nutri\\_Score/questionnaire.htm](https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/formation7/Oqali_Suivi_Nutri_Score/questionnaire.htm)

**ATTENTION : Le formulaire ne doit pas être envoyé par mail à l'Oqali**

# Procédure de traitement des formulaires reçus par l'Oqali



(renvoi d'un formulaire détaillant ligne à ligne des propositions d'affectation)

# Affectation en secteur Oqali

- **Importance de l'affectation en secteur Oqali pour la fiabilité des indicateurs**
  - **Exemple : comparaison, par catégorie d'aliments transformés, des valeurs nutritionnelles des produits apposant le Nutri-Score à celles de l'ensemble des produits de cette catégorie recueillies dans le cadre de l'Oqali**
- Le classement en secteur Oqali correspond à la **nomenclature actuellement utilisée par l'Oqali**

# Mise à jour de l'Annexe 4

➤ L'Annexe 4 va être mise à jour

➤ Ajout/précisions de certaines définitions de l'onglet « Consignes de remplissage », notamment :

➤ « **Restauration Hors Foyer** » : Saisir "Oui" si **le produit n'est ni disponible en grandes et moyennes surfaces, ni en distributeurs spécialisés** (définis comme les produits surgelés vendus en freezers centers type Picard, Thiriet, Toupargel etc.), **ni en distributeurs spécialisés biologiques** (produits vendus dans les magasins type Biocoop, La Vie Claire, Naturalia etc.) ;

➤ « **Dénomination de vente** » : La dénomination de vente d'une denrée alimentaire décrit le produit le plus précisément possible. [...] Il s'agit de l'une des **mentions légales obligatoires devant figurer sur les produits préemballés** selon le Règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (INCO) ;

➤ « **E-commerce** » : Est considéré comme site de e-commerce **tout site internet d'un exploitant engagé permettant d'acheter directement les produits de cet exploitant**. Le site internet d'un exploitant renvoyant vers un autre site de vente en ligne pour acheter ses produits ne correspond donc pas à la définition de e-commerce. De même, l'apposition du Nutri-score sur le site Internet d'un exploitant, sans la possibilité d'acheter directement les produits sur ce site, ne correspond pas non plus à la définition de e-commerce

# Limites de l'étude

- 48% des exploitants engagés dans la démarche n'ont pas encore transmis de données à l'Oqali
- Les données reçues ne sont pas toutes conformes
  - Donnée conforme = sans valeur manquante et respectant les consignes de remplissage
  - Les données non conformes ne sont pas intégrées dans la production des indicateurs
- Les données recueillies, transmises par les détenteurs des marques, ne sont pas vérifiées par l'Oqali et comportent des erreurs
  - Exemples d'erreurs
    - ❖ Nutri-Score transmis incohérent avec les valeurs nutritionnelles associées (exemple d'une chips au Nutri-score E qui, d'après ses valeurs nutritionnelles, devrait être C)
    - ❖ Nutri-score transmis cohérent avec les valeurs nutritionnelles associées mais ces mêmes valeurs nutritionnelles peuvent ne pas être cohérentes pour ce type de produits (exemple d'une confiture au Nutri-score B car la teneur en sucres déclarée est nulle, ce qui est impossible)
  - Cela dessert l'évaluation du dispositif et de son déploiement
    - **Les opérateurs doivent fournir des données fiables**
    - Pour rappel, les données transmises doivent être mises à jour lorsque cela est nécessaire (ajout/retrait/reformulation de produits)



# Merci de votre attention